



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	11	0

**OBJET : 01-8 - MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE -
DON EN NATURE D'UNE SALLE
D'EXPOSITION AU VAL CLARET -
CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC
LE GIE KAUFMAN & BROAD -
AUTORISATION DE SIGNATURE ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

206542

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,

Le 19 JUIL. 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 JUIL. 2012

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER

Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER

M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI

M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ

Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN

Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR

M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI

Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-8 - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE - DON EN NATURE D'UNE SALLE D'EXPOSITION AU VAL CLARET - CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE GIE KAUFMAN & BROAD - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Créé en 1963, le Musée Archéologique de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins s'abrite sous les galeries voutées du Bastion Saint-André.

Aujourd'hui, il présente les vestiges archéologiques de la période gallo-romaine de la Ville, qui, dès le III^e siècle avant JC, était une plaque tournante des échanges entre les différents peuples du monde méditerranéen.

Les traces de cette époque restent nombreuses.

Depuis 2005, le quartier du Val Claret, au Nord d'Antibes, a été le théâtre de découvertes archéologiques importantes. Une fouille préventive sur une superficie de 1.200 m², réalisée par l'INRAP, en décembre 2010 et juillet 2011, à l'emplacement d'un futur immeuble au 64 avenue de Nice, a permis de mettre à jour un cimetière du haut Moyen-âge, découverte rare et apport précieux pour l'histoire d'Antibes.

Ces recherches ont également permis la découverte de vestiges de l'aqueduc romain de Fontvieille qui alimentait Antipolis et apportent une meilleure connaissance du paysage et de son évolution depuis l'ère glaciaire.

Dans le cadre de son mécénat, le GIE (groupement d'intérêt économique) KAUFMAN & BROAD propriétaire de l'assiette foncière de l'aqueduc, souhaite apporter son soutien à la protection de ce site et à son ouverture au public. Pour ce faire, il y a fait construire une salle d'exposition de 200 m² et son aire de stationnement qu'il entend céder à la Ville dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1^{er} Août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations, autorisant le versement des entreprises au profit des causes d'intérêt général, notamment culturelles.

Ainsi, le mécénat peut prendre la forme d'un mécénat en numéraire ou d'un mécénat en nature et permet au mécène de bénéficier de réductions fiscales strictement définies par la loi. Le droit à réduction est justifié par un reçu fiscal que le comptable publique est habilité à délivrer.

En outre, le mécénat se caractérise par la différence marquée entre le don et ses contreparties, qui consistent notamment en la production du nom du mécène sur les supports de communication et/ou le don en nature.

Les engagements de chaque partie doivent être précisés dans une convention de mécénat passée avec le mécène, dont le projet est joint à la présente délibération.

Ladite convention de mécénat engage la Commune à exposer une plaque sur le bâtiment ainsi qu'à faire respecter son affectation à la destination d'intérêt général du don, soit la mise en valeur du patrimoine archéologique d'Antibes Juan-les-Pins et plus particulièrement son aqueduc romain et à lui délivrer un reçu fiscal.

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins se chargera des modalités et du paiement des droits d'enregistrement notarié ainsi que toutes les formalités nécessaires à la publicité du transfert de propriété dudit bien au fichier Immobilier de la Conservation des Hypothèques.

En contrepartie, le GIE s'engage, quant à lui, à céder à titre gratuit la dite propriété.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

01-8 - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE - DON EN NATURE D'UNE SALLE D'EXPOSITION AU VAL CLARET - CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE GIE KAUFMAN & BROAD - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mécénat entre la société GIE KAUFMAN & BROAD portant sur le don d'une propriété, assiette d'une salle d'exposition en vue de la mise en valeur de son patrimoine archéologique estimé par le service des Domaines à 635 000 euros ;

- **IMPUTE** la dépense et la recette sur le budget de la Ville.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.01-8 - MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE - DON EN NATURE D'UNE SALLE D'EXPOSITION AU VAL CLARET - CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE GIE KAUFMAN et BROAD - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2012

Numéro de l'acte : DCM2065-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2065-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes